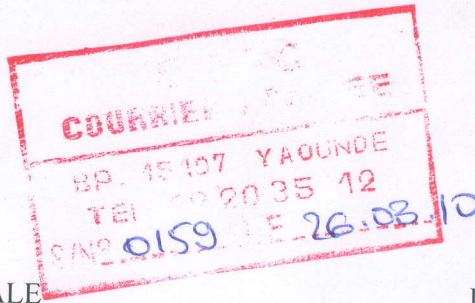


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET
DE LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE DJA ET LOBO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SOUTH REGIONAL
DELEGATION

DJA AND LOBO DIVISIONAL
DELEGATION

PROCES VERBAL

L'an deux mil neuf et le cinquième jour du mois de mai s'est tenue dans la salle de réunion de la Préfecture de Sangmelima la réunion départementale de sensibilisation des autorités administratives pour le classement de la forêt communale de Sangmelima. Cette réunion à laquelle prenaient part les personnes listées dans la feuille de présence en annexe, était présidée par le 1^{er} Adjoint Préfectoral de Sangmelima.

Dans son mot introductif, le Préfet a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants et a relevé l'importance du processus de création de cette forêt dont l'exploitation va accroître les ressources de la Commune et lui permettre ainsi de s'occuper du social. Aussi a-t-il appelé les uns et les autres à plus de responsabilités et d'engagement dans les travaux qui vont suivre d'autant plus que la discussion va porter sur le foncier. C'est sur cet espoir qu'il a déclaré ouverts les travaux.

L'ordre du jour a ensuite été présenté et il portait sur :

- Un exposé sur la procédure de classement et ses différentes étapes*
- La présentation des limites proposées au classement*
- Les attentes des participants à cette réunion pour la suite de la procédure,*
- Divers*

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

1- Procédure de classement des forêts de production



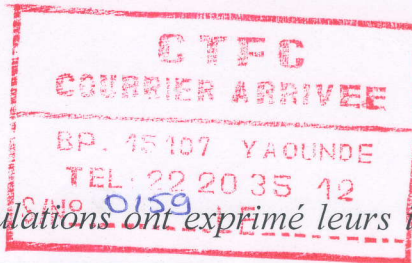
Cet exposé a été présenté par le délégué départemental des forêts et de la Faune de Dja et lobo. On y retient que la procédure de classement des forêts commence par une note technique élaborée par les services techniques du MINFOF. Cette note est suivie par la signature de l'avis au public qui est affiché et publié pour une durée allant de 30 jours dans les localités où le plan d'affectation des terres ou plan de zonage a déjà été élaboré, et 90 jours dans les autres non couvertes par ce plan. Une fois l'avis au public signé, la sensibilisation des populations commence par la réunion départementale d'information qui vise les autorités administratives, politiques, religieuses, traditionnelles et les élites. Cette réunion est suivie par celles au niveau de l'arrondissement et dans les villages. Au terme de toute cette sensibilisation, il est organisé la commission départementale de classement au cours de laquelle les requêtes des populations sont examinées et des solutions appropriées proposées. Le PV de cette réunion ainsi que les attestations de mesure de superficie et la note explicative sont des documents importants qui accompagnent le projet de décret à la signature du Premier Ministre.

2- Les limites de la forêt à classer

Les limites proposées pour cette forêt communale ont été projetées aux participants et décrites dans leurs détails. Les cartes leur ont aussi été distribuées.

3- Attentes des participants

Le délégué a continué par l'édification des participants sur la suite de la procédure à savoir les réunions de sensibilisation des populations dans les différents villages riverains de la forêt et ce que la commission attend d'eux. Ainsi, il a été demandé aux participants aussitôt rentrés, de transmettre toutes ces informations aux populations afin de se rassurer que les avis des uns et des autres ont été pris en compte lorsque les limites définitives du massif seront fixées.



4- les divers

Dans ce quatrième point, les populations ont exprimé leurs inquiétudes sur la suite réservée à leurs plantations se trouvant à l'intérieur de l'espace à classer, leurs droits d'usage dans l'espace à classer et la disponibilité des cartes pour davantage prendre connaissance des limites proposées avant les descentes dans les villages.

A la première préoccupation, il leur a été demandé de faire des requêtes signalant la position de leurs plantations par rapport au cours d'eau, et de les déposer soit auprès du Sous Préfet soit auprès des postes forestiers et de la Délégation des forêts qui se chargeront à leur tour de les transmettre à la commission départementale de classement que préside le Préfet. C'est la commission qui procèdera soit au recul des limites, soit à l'indemnisation.

A la seconde préoccupation, il a été révélé aux participants que les droits d'usage des populations restent maintenus dans l'espace à classer. Seules sont proscrites l'exploitation du bois d'œuvre et la chasse. Ces droits d'usage devront être clairement définis dans le plan d'aménagement à élaborer par la suite.

A la troisième préoccupation, il a été demandé au délégué des forêts et de la faune du Dja et Lobo de multiplier les cartes de ce massif forestier et de les mettre à la disposition du maire pour une distribution à tous les villages concernés.

Les travaux se sont achevés à la satisfaction générale du Président et de tous les participants.

Fait à Sangmélima, les jours, mois et an ainsi que dessus./-


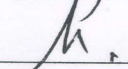
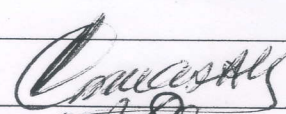
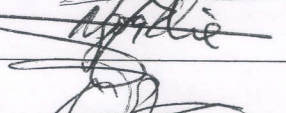

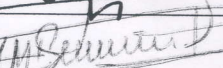
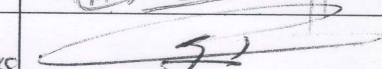
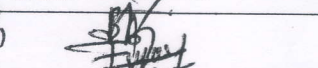
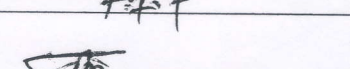


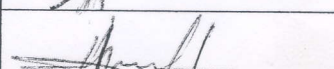


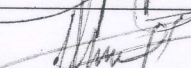
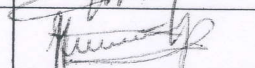

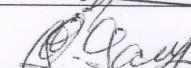
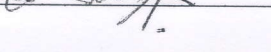


CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS POUR LE CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE SANGMELIMA

**REUNION DEPARTEMENTALE DE SENSIBILISATION DES AUTORITES
ADMINISTRATIVES
LE 05 MAI 2009**

CTFC
COURRIER ARRIVEE
BP. 15107 YAOUNDE
TEL: 22 20 35 12
S/N° 0159 LE 26.03.09

FEUILLE DE PRESENCE

Noms et Prénoms	Qualité	Signature
DUMARON ZOUZOU	1 ^{er} Adjoint préfectoral	
LT-CL. NT YAM	COCOM	
ESSIAN ANTOINE NOEL	Naire de Juis	
Monti Akoula Cosmos	Le Adjt au Haies	
NGOA ELIE OLIVIER	CTFC	
ON BILONG Godofroy	MIMFOF / DT/SAF	
NTI MEFE Solomon	DAFF / Ora et lobo	
ESSOMBA MENIDUBA B.D	Commissaire special AJA et lobo	
CHETIMA NALLA ABBA	Com Central Sangmelima	
Abbe Joseph Desire BISSO ASSAE	Cure de la Paroisse St Joseph de Sangmelima-Ville	
Reu SA LA ABBA	DASTEUR	
Kouedi CASSEIN	ADJIN EPAT	
ZEH/KOOLU LILAS	DD/IN/PTE/EST/PA	
Mme Anjo Suzanne	BAC DDFOF/OL	
BILLOA Bonatien	Cadre DDFOF/OL	
ESSIANE Engolo Apollinaire	Sp. for retraite	
Dr. BAMELA David	Conseiller Muncip.	
MVOMO EYA Pascal	President S/Section ROPC MEYOS ESSABIKOULA	
NDZENGUE Michel	chef Section MINEPIA	
Andrea Atoula Salomon	chef br. yamvang	